

**Millions d'euros transférés depuis l'étranger, curieux va-et-vient de sommes d'argent... La justice aurait pu s'amuser à assainir les arrières-cuisines financières de l'organisation secrète et ultraconservatrice en France. Mais les magistrats, chargés à la base d'une affaire de mauvais traitements, n'ont pas reçu le feu vert du parquet de Paris. Un conseiller de Christine Lagarde est quand même poursuivi pour travail au noir.**



**E**lle a une fois, la justice bloque quand il s'agit d'enquêter là où ça fait mal. Saisie par la plainte d'une écolière, dont le temps se partageait entre ses études dans une école hôtelière et un travail de serveuse non payé, deux activités menées dans des structures de l'Opus Dei (*lire encadré*), ce mouvement prônant un catholicisme rigoriste, fondamentaliste et anticommuniste, elle avait pourtant fait d'étonnantes découvertes. Les gendarmes, saisis par la juge d'instruction Dominique de Talancé, avaient mis la main au cours d'une perquisition sur de nombreux documents et des fichiers informatiques passionnants. Des trouvailles inespérées, permettant de décortiquer le financement des associations et des structures de ce mouvement particulièrement opaque. Les pandores en ont tiré des rapports, une synthèse et une série de grands schémas fléchés, que *Charlie Hebdo* a pu consulter. Ces graphiques retracent noir sur blanc l'organisation financière de l'Œuvre, l'apport des donateurs, les abandons de créances et de prêts — sans intérêts — effectués par de gentils bienfaiteurs, l'entrelacs des sociétés, des «centres» culturels, écoles et autres foyers d'accueil de l'Opus Dei. Foin des vœux de pauvreté ! On voit de belles sommes d'argent se balader...

Oui, mais voilà : le dossier étant ouvert pour «conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité de la personne» ainsi que «travail dissimulé et abus frauduleux d'une personne en état de faiblesse», la juge d'instruction ne pouvait pas enquêter sur ce nouveau volet, celui des finances de l'organisation, sans le feu vert du procureur de la République. Dominique de Talancé sollicite ce sésame en février 2005 en demandant que sa saisine soit élargie au «blanchiment d'argent». Réponse : pas de réponse, ce qui équivaut à un nîet. Depuis, la juge Brigitte Brun, qui a succédé à Dominique de Talancé, n'a pu progresser sur cette voie. En février

### AU DÉMARRAGE, LA PLAINTÉ D'UNE ÉCOLIÈRE BRIMÉE

Inscrite un peu par hasard à l'École technique et professionnelle de l'hôtellerie, dans l'Aisne, Catherine Tissier est rapidement prise en main par la directrice de l'établissement et s'engage au sein de l'Opus Dei, prononçant ses vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Selon ses déclarations, la jeune fille, qui a signé un testament en faveur du mouvement en cas de décès, sera exploitée pendant dix ans, travaillant dans divers centres et structures, le plus souvent pas payée, ou sans pouvoir disposer à sa guise de son chéquier.

2009, elle a bouclé l'affaire et l'a transmis au parquet, non sans avoir mis en examen un membre du cabinet de Christine Lagarde, la ministre de l'Économie (*lire encadré*). Le volet financier, lui, a été refermé à jamais.

Et pourtant, à lire les premiers éléments réunis, il y avait de quoi creuser. Un rapport transmis au parquet par la juge pointe ainsi «des opérations suspectes de l'organisation». Listant une longue série de prêts effectués par des membres de l'Opus Dei au profit de leur mouvement, le document suggère qu'il s'agirait en réalité «d'opérations faites pour le compte de l'Opus Dei, qui cherche ainsi à dissimuler l'origine des fonds qu'elle détient». Sont concernés autant des particuliers que des sociétés installées dans des places financières discrètes : Gibraltar, le Luxembourg... L'achat d'un immeuble place de la Madeleine pour 3,7 millions d'euros, dont 3 millions ont été prêtés par une énigmatique société immatriculée aux Pays-Bas, Fintrade Investments, a attisé la curiosité des enquêteurs. D'où vient l'argent ? Sans plus d'investigations, impossible de le savoir...

### FOIN DES VŒUX DE PAUVRETÉ !

Alors que l'acquisition de cette belle adresse parisienne, où est installée la luxueuse boutique du traiteur haut de gamme Caviar Kaspia, pose des questions. Car deux hommes liés à cette maison appréciée des amateurs de beluga, Charles Sobrino et Julien Nagore<sup>1</sup>, tenant une place centrale dans le système bien huilé de l'Opus Dei, apparaissent des deux côtés de l'opération : dans la société qui prête les fonds et dans celle qui achète. Le premier est salarié de Caviar Kaspia, après en avoir été directeur général, le second en est administrateur. Hormis leurs liens avec le traiteur de luxe, les deux hommes sont impliqués dans la gestion des diverses structures de l'Opus Dei. Gérant

### UN CONSEILLER DE CHRISTINE LAGARDE POURSUIVI

Membre du cabinet de Christine Lagarde à Bercy, énarque, Frédéric Gonand ne maîtrise visiblement pas son droit. Il a oublié de donner aux petites mains qu'il recrutait pour le ménage et autres tâches domestiques dans les centres de l'Opus Dei «des garanties d'emploi et d'ancienneté de CDI, et ce malgré leur présence depuis de nombreuses années» au sein du mouvement, a écrit la juge d'instruction dans un rapport au parquet de Paris. Frédéric Gonand a été gérant de centres de l'Œuvre de 2001 à 2007. Il a été mis en examen en janvier 2008 pour travail au noir, des reproches jugés «mineurs» par son avocat, Christian Curtil.

de sociétés, Charles Sobrino a été délégué régional en France de l'Œuvre en 1999. Julien Nagore occupe aussi des fonctions de gérant ou de fondé de pouvoir de plusieurs de ses centres, et en a été le représentant national, en 2002 cette fois-ci. On ose à peine imaginer que l'argent du beluga sert à enrichir l'Opus Dei, un mouvement qui prêche le renoncement et la pauvreté... «Rien à voir», insiste une porte-parole du groupe de caviar. La confusion est pourtant là.

Les gendarmes ont analysé comptes bancaires et mouvements financiers. Une véritable cavalerie dans laquelle apparaissent un comte breton, un homme d'affaires de l'Essonne, un autre marié à une héritière de la famille du baron Seillière, les Wendel, et quelques autres. L'un des dogmes de l'Opus Dei — l'influence — se vérifie bien là... Les prêts consentis par ces particuliers sont remboursés par l'une ou l'autre des entités du mouvement, mais aussitôt l'argent repart, prêté à une autre structure. Il y a aussi des donations. Un jour, un membre offre le portefeuille d'actions Lafargue qu'il détient au profit de l'Université pontificale de la Sainte-Croix, un institut italien de l'Opus Dei. «Il ne fait aucun doute que des sommes très importantes ont circulé au sein de l'ACUT<sup>2</sup> [Association culturelle universitaire et technique, principale entité de l'Opus Dei] et au sein de sociétés privées», signale la synthèse des gendarmes du 30 novembre 2006. L'argent tourne. Le procureur, une fois de plus, regarde ailleurs. **Laurent Léger**

1. Ils n'ont pas donné suite à nos demandes d'entretien.

2. Selon l'avocat de l'ACUT, Thierry Laugier, cette association et l'Opus Dei n'ont «strictement rien à voir».